

L'ADIL de l'Isère recrute un(e) chargé(e) de mission :
Prévention des expulsions locatives CDI



Employeur :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL 38) est une association qui assure des missions d'intérêt général qui sont définies dans le Code de la Construction et de l'Habitation.

La vocation première de l'ADIL 38 consiste à offrir gratuitement et en toute neutralité un conseil juridique, financier et fiscal sur le logement et l'habitat. Ce conseil est assuré soit par téléphone soit lors de rendez-vous au siège à Grenoble ou dans l'une de ses permanences délocalisées sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, l'ADIL 38 est impliquée dans diverses démarches à l'échelon départemental telles que la prévention des expulsions ou la lutte contre l'habitat indigne.

Enfin, l'ADIL 38 développe de nombreux partenariats avec les acteurs du logement et les intercommunalités dans le cadre des politiques locales de l'habitat et du logement ; Notamment sur la prévention des expulsions locatives. L'Etat dans le cadre de son 3^{ème} plan d'actions interministériel de prévention des expulsions locatives a décidé au regard de l'expertise des ADIL de financer en Isère un poste de chargé de mission Prévention des Expulsions qui sera porté par l'ADIL 38 (chargé de mission PEX).

C'est donc sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'ADIL 38 et en lien étroit avec les services de la DDETS que vous exercerez les fonctions suivantes sur le département de l'Isère.

Objectif(s) et attendus du poste :

Le ou la chargé(e) de mission aura pour mission de travailler sur la prévention des expulsions locatives (PEX) en partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant sur ce sujet : Conseil Départemental, Etat, associations, bailleurs, ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'ADIL 38.

Missions :

Rattaché(e) à la Direction de l'ADIL38, le/la chargé(e) de mission assurera les missions suivantes :

La coordination inter-partenariale au sein du dispositif départemental de prévention des expulsions locatives

Contribuer aux instances de coordination et d'animation de la prévention des expulsions (CCAPEX centrale, instances partenariales, etc.) ;

Mettre en œuvre des actions visant à améliorer la coordination entre les partenaires ;

Favoriser le développement d'un accompagnement social et juridique des ménages à travers une meilleure coordination des acteurs en charges de ses champs d'actions professionnels ;

Identifier et mobiliser de nouveaux acteurs ;

Favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques partenariales.

La formation des acteurs à la prévention des expulsions, notamment des travailleurs sociaux

Améliorer l'information des acteurs de la prévention des expulsions sur les aspects règlementaires et techniques de la procédure ainsi que sur l'ensemble des ressources mobilisables de soutien aux ménages ;

Concevoir et déployer une offre de formation sur la prévention des expulsions à destination de l'ensemble des partenaires de la Charte départementale

Former les travailleurs sociaux aux spécificités de la procédure d'expulsion locative et ses enjeux ;
Déployer des outils de sensibilisation à destination des publics et des professionnels ;
Déployer des outils et actions favorisant la présence des locataires à l'audience judiciaire ;
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, de leurs fonctionnements, de leurs besoins et de leurs contraintes respectives ;
Promouvoir les enjeux de la prévention auprès de l'ensemble des acteurs dans une démarche d'amélioration continue de la politique locale de prévention des expulsions locatives.

Le renforcement des capacités de relogement avec le parc public et le parc privé

Renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la Charte départementale et au sein des CCAPEX ;
Développer les partenariats avec les principaux acteurs du parc locatif privé.

Le renforcement des liens avec le monde judiciaire afin de leur permettre de disposer d'une bonne connaissance des dispositifs locaux de prévention et du contexte socioéconomique dans lequel s'insère les décisions des magistrats.

La refonte de la charte pour la prévention des expulsions notamment par l'intégration des nouvelles dispositions légales et réglementaires

Participer à la réécriture de la charte ;
Contribuer à la planification et l'organisation des travaux de révision ;
Suivre, animer et évaluer la mise en œuvre de la charte.

Compétences requises :

Savoirs :

De formation BAC+4/5 ou solide expérience équivalente dans les domaines de l'action sociale, du droit du logement, de la gestion de projet ;
Connaissance des acteurs du logement et des institutions publiques ;
Bonne maîtrise des outils bureautiques et internet.

Savoir-faire :

Compétences en conduite de projet ;
Organisation et animation de réunions, animation de réseaux, partage de connaissances.

Savoir-être :

Très bon relationnel, capacité d'écoute ;
Capacité de travail en réseau et en équipe, d'intervention et d'animation de réunions ;
Capacité à rendre compte et être force de proposition ;
Autonomie, rigueur, organisation, méthode, planification, réactivité, discrétion et disponibilité ;
Aisance rédactionnelle.

Profil :

Bac + 4/5 minimum en gestion de projet, sciences politiques, sciences sociales, management ou dans tout autre domaine pertinent.

Conditions :

Salarié(e) à temps plein de droit privé

CDI - 35h / semaine ;

Rémunération selon profil et expérience (13iem mois, ticket restaurant et mutuelle) ;

Permis B et véhicule indispensable ;

Poste à pourvoir rapidement ;

Lieu de travail : Grenoble ;

Disponibilités spécifiques : forte autonomie sur la mission, déplacements possible sur tout le département de l'Isère ;

Les candidatures (lettre de motivation, CV, prétentions salariales) doivent être adressées à

ADIL de l'Isère

2,bld Maréchal Joffre

38 000 GRENOBLE

contacts@adil-isere.com